Renforçateurs de fonte

FDS: P-7 Version: 8

Fiche de données de sécurité

Date de la révision: 05/21/2018



SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit: Renforçateurs de fonte (Cast Boosters)

Noms et synonymes: ACP Booster Séries, séries à cap orange, noir, bleu, brun, vert, pourpre, blanc, et

gris, NDS Booster Séries, ADP Booster Séries, Gold Nugget,

Diamond Nugget, DES Séries, DES Pentolite Charges, DES Shaped Charges, Rock Crushers, 60, 90, 110 Gram Booster, Prime Gel, Renforçateurs, Séries HDP, Snow Launcher et séries Delta K, Avalanche Guard, séries Hornet, séries

Enviroprime, Electro Star, E-Star, Seisprime, Oil Well et

Special séries, séries DP, Crack Shot, Eagle et séries Trenchprime.

Usage prévu du produit: Utilisateurs prévus: Comme un explosif commercial

Réservé uniquement pour l'utilisation strictement professionnelle par du personnel

qualifié et formé pour la manipulation et l'utilisation sécuritaire du produit.

Nom, adresse, et numéro de téléphone de la partie responsable:

Austin Powder Company 25800 Science Park Dr. Cleveland, OH 44122 216-464-2400 pendant les heures normales des affaires 877-836-8286 - sans frais - 24/7

www.austinpowder.com

Numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence - CHEMTREC - Sans frais - 24/7 : 800-424-9300 (CANADA et É.U.)
1-703-527-3887 (INTERNATIONAL et MARITIME)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange:

Code	Classification du danger	Catégorie de danger		
H201	Explosifs	Division 1.1		
H301	Toxicité aigüe, orale	3		
H311	Toxicité aigüe, cutanée	3		
H361	Toxicité pour la reproduction	2		
H372	Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées	1		

Éléments de l'étiquetage

Danger



Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 1 / 10

Fiche de données de sécurité



Mentions de danger

Explosif, danger d'explosion en masse

Toxique par ingestion

Toxique par contact cutané

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition – Ne pas fumer.

Ne pas respirer les poussières ou les fumées.

Éviter les abrasions, frottements, meulages, impacts ou shocks.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Porter un équipement de protection des yeux et des gants de protection.

EN CAS D'INGESTION: obtenir immédiatement de l'aide médicale. NE PAS faire vomir.

En CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, obtenir des soins médicaux.

Retirer tout vêtement contaminé et le laver avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne affectée à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas d'exposition, de préoccupations ou en cas de malaise : obtenir des soins médicaux.

Entreposer sous clé, dans un endroit bien ventilé et en conformité avec tous les règlements applicables.

Éliminer tout contenu, contenant conformément aux lois et règlements applicables.

Autres dangers:

Lors d'incendie : danger d'explosion. Évacuer la zone. **NE PAS** tenter de combattre l'incendie lorsque celui-ci atteint les explosifs.

Toxicité aigüe inconnue: Non disponible

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom	Identificateur du produit	% (P/P)
2, 4, 6-Trinitrotoluène (TNT)	Numéro CAS 118-96-7	30-70%
Cyclonite (RDX)	Numéro CAS 121-82-4	0-70%
Tétranitrate de pentaérythritol (PETN)	Numéro CAS 78-11-5	0-70%
Octogène (HMX)	Numéro CAS 2691-41-0	0-70%
Aluminium	Numéro CAS 7429-90-5	0-20%

SECTION 4: PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

Généralités: Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise,

consulter un médecin et montrer l'étiquette si possible.

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 2 / 10

Fiche de données de sécurité



Inhalation: Ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau: Ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux: Ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.

Ingestion: Ne devrait pas constituer un danger dans des conditions normales d'utilisation.

Les symptômes et les effets les plus importants, à la fois aigus et retardés :

Inhalation: aucun n'est attendu.

Contact avec la peau: aucun n'est attendu.

Contact avec les yeux: aucun n'est attendu.

Ingestion: aucun n'est attendu.

Symptômes chroniques: aucun n'est attendu.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:

En cas d'exposition, de préoccupations ou si vous ne vous sentez pas bien, consulter un médecin.

<u>SECTION 5: MESURES EN CAS D'INCENDIE</u>

NE PAS lutter contre des incendies impliquant des explosifs

Il y a un très grand risque que des explosifs impliqués dans un feu vont détoner surtout s'ils sont confinés

Évacuer la zone d'un rayon d'au moins un (1) mille s'il y des explosifs impliqués dans l'incendie.

Une évacuation est recommandée aussi lorsque le feu initial - où il n'y a aucun explosif impliqué – devient trop intense. On peut utiliser des extincteurs standards pour éteindre les incendies sans explosifs, comme pour l'équipement électrique ou les pneus. De l'eau peut être utilisée pour refroidir les explosifs qui ne sont pas impliqués dans le feu initial.

Consulter le plus récent guide d'intervention d'urgence (ERG), guide 112 pour plus d'informations.

Agents extincteurs

Produits extincteurs appropriés: Aucun

Produits extincteurs inappropriés: Pour éteindre des feux à proximité d'explosifs, il ne faut pas utiliser

de produits chimiques secs, de mousses, de vapeur ou des dispositifs d'étouffement car ils sont inefficaces et peuvent au contraire causer

des explosions.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Il y a un danger imminent que des explosifs impliqués dans un feu vont détoner.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution: avant d'intervenir, il est recommandé de connaitre tous les lieux ainsi que les quantités d'explosifs qui sont entreposés près de l'incendie.

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 3 / 10

Fiche de données de sécurité



Protection lors de la lutte contre l'incendie: lors de l'intervention initiale pour le feu n'impliquant pas d'explosifs, il faudra suivre les bonnes pratiques d'intervention spécifiques aux différentes substances qui y sont impliquées.

Produits de combustion dangereux: aucun produit de combustion n'est attendu. Toutefois, il y aura des fumées toxiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Contacter le fabricant ou CHEMTREC.

Ne pas fumer. Tenir à l'écart des flammes nues et éliminer toute source ou

objet pouvant créer des étincelles ou des flammes.

Pour le personnel non affecté aux

urgences

Équipements de protection: Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié

Procédures d'urgence: Isoler la zone. Évacuer et tenir à l'écart tout personnel non-nécessaire.

Pour le personnel affecté aux

urgences

Équipements de protection: Munir l'équipe de nettoyage avec la protection approprié (EPI)

Procédures d'urgence: Arrêter l'écoulement si c'est sécuritaire de le faire. Aérer la zone.

Précautions d'urgence: Éviter de rejeter dans l'environnement.

Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage : Contacter le fabricant ou CHEMTREC.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Dangers additionnels en cours de fabrication, d'utilisation, d'entreposage : Ne jamais chauffer des explosifs sous confinement. Avant d'utiliser ou d'exposer ce produit à des températures plus élevées, il est crucial que le procédé soit d'abord évalué en profondeur afin de s'assurer que des conditions d'opération sécuritaires soient établies et respectées. Pour les 'permis de travaux à chaud", toujours respecter tous les requis décrits dans OSHA 29 CFR 1910.252.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et encore une fois avant de quitter le travail. Toujours laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Peut être corrodant au métal. Interdiction de fumer et d'utiliser des

équipements non autorisés qui produisent des étincelles ou des flammes.

Tenir à l'écart des flammes nues.

Conditions d'entreposage: L'entreposage devra être inspecté régulièrement par une personne

qualifié qui est apte à identifier les dangers potentiels et qui s'assure

que toutes les mesures de contrôle de sécurité et de sûreté

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 4 / 10

Fiche de données de sécurité



soient mises en œuvre correctement.

Tous les sites d'entreposages doivent se conformer aux règlements du Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs (ATF), d'OSHA ou de Ressources Naturelles Canada (RNCan).

Matières incompatibles:

Éviter toute contamination avec des matières combustibles ou inflammables, des acides forts, des bases fortes, de puissants agents oxydants, de réducteurs forts, de composés chlorés, du cuivre (tous les alliages comme le bronze et le laiton), des poudres métalliques et des peroxydes.

Règles spéciales en matière d'emballage:

Se conformer avec 'USDOT" et les règlements de RNCan.

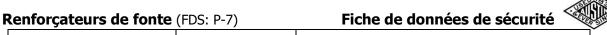
SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition pour les travailleurs:

2,4,6-Trinitrotoluène (TNT) Numéro CAS: 118-96-7		
USA ACGIH	ACGIH TLV (TWA)	0.1 mg/m³
USA OSHA	OSHA PEL(TWA)	1.5 mg/m³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	0.5 mg/m³
USA IDLH	US IDLH	500 mg/m ³
Alberta	OEL TWA	0.1 mg/m³
Colombie-Britannique	OEL TWA	0.1 mg/m³
Manitoba	OEL TWA	0.1 mg/m³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	0.1 mg/m³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	0.1 mg/m³
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	0.1 mg/m³
Nunavut	OEL plafond (max)	0.5 mg/m³
Territoires du Nord-Ouest	OEL plafond	0.5 mg/m³
Ontario	OEL TWA	0.1 mg/m³
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	0.1 mg/m³
Québec	VEMP	0.5 mg/m³
Saskatchewan	OEL STEL	0.3 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA	0.1 mg/m³
Yukon	OEL plafond	0.5 mg/m ³

Cyclonite (RDX), CAS No. 121-82-4		
USA ACGIH	ACGIH TWA	0.5 mg/m³

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 5 / 10



	,	
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	1.5 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL)	3 mg/m³
Alberta	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Manitoba	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Nunavut	OEL STEL	3 mg/m³
Nunavut	OEL TWA	1.5 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL	3 mg/m³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA	1.5 mg/m ³
Ontario	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Québec	VEMP	1.5 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL	1.5 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA	0.5 mg/m ³
Yukon	OEL STEL	3 mg/m³
Yukon	OEL TWA	1.5 mg/m ³

Aluminium granules, CAS No. 7429-90-5					
USA ACGIH TWA 1 mg/m³ (fraction inhalable)					
USA ACGIH	ACGIH catégorie	Non classifiable comme carcinogène humain			
		15 mg/m³ (poussières totales) 5 mg/m³ (fraction inhalable)			
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA)	10 mg/m³ (poussières totales) 5 mg/m³ (poussière inhalable)			
Alberta	OEL TWA	10 mg/m³ (poussières)			
Colombie-Britannique	OEL TWA	1.0 mg/m³ (inhalable)			
Manitoba	OEL TWA	1 mg/m³ (fraction inhalable)			
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	10 mg/m³ (poussières métalliques)			
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA	1 mg/m³ (fraction inhalable)			
Nouvelle-Écosse	OEL TWA	1 mg/m³ (fraction inhalable)			
Nunavut	OEL STEL	20 mg/m³			
Nunavut	OEL TWA	10 mg/m ³			

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 6 / 10

Fiche de données de s

sécurité	

Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL	20 mg/m³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA	10 mg/m³
Ontario	OEL TWA	1 mg/m³ (inhalable)
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA	1 mg/m³ (fraction inhalable)
Québec	VEMP	10 mg/m³
Saskatchewan	OEL STEL	20 mg/m³ (poussières)
Saskatchewan	OEL TWA	10 mg/m³ (poussières)

Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Ce produit doit être manipulé et utilisé uniquement sous de strictes

conditions contrôlées. Des douches et des lave-yeux d'urgences devraient

être disponibles à proximité des potentielles expositions.

Équipement de protection individuel:

Protection des mains: Gants de protection résistants aux produits chimiques sont recommandés

mais pas essentiels.

Protection des yeux: Lunettes protectrices avec protection latérale ou lunettes de sécurité.

En cas d'irritation ou si recommandé à la suite d'une étude de risque, Protection des voies respiratoires:

porter une protection respiratoire approuvée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques:

Apparence: solide Odeur: aucune

Seuil olfactif: non-disponible Densité de vapeur: non-disponible

pH: non- pertinent

Point de fusion: 70°C - 75°C (158°F - 167°F)

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : non-disponible

Point d'éclair (huile): non-disponible Débit d'évaporation: non- pertinent Inflammabilité: non-disponible

Limite inférieure/supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité : non disponible

Pression de vapeur: non-disponible Densité: 1.5 - 1.7 g/cc Solubilité: insoluble dans l'eau

Coefficient de séparation (n-octol/eau): non- disponible Température d'auto-inflammation: non-disponible Température de décomposition: 210°C (410°F)

Viscosité: non- pertinent

Propriétés explosives: dangers d'explosion en masse lorsqu'impliqué dans un incendie

Données sur l'explosion – Sensibilité au choc : pas sensible à un impact mécanique

Données sur l'explosion – Sensibilité à la décharge statique: pas sensible à la décharge statique

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 7 / 10





SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité et stabilité chimique: stable et non-réactif sous de conditions normales de transport, d'entreposage, de manipulation et d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses: une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: flamme nue et température élevée.

Matières incompatibles: éviter toute contamination avec des matières combustibles ou inflammables, des acides forts, des bases fortes, de puissants agents oxydants, de réducteurs forts, de composés chlorés, du cuivre (tous les alliages comme le bronze et le laiton), des poudres métalliques et des peroxydes.

Produits dangereux de combustion: aucun produit inhabituel n'est anticipé. Par contre, la fumée sera toxique.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aigüe: non-classifié

Données DL50 et CL50: non-disponible pour le produit

Corrosion/Irritation cutanée: non-classifié

Lésion/Irritation oculaire: non-classifié

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée:

non-classifié

Mutagénicité des cellules

germinales:

non-classifié

Tératogénicité:: non-disponible

Carcérogénicité: non-classifié

Toxicité pour la reproduction: non-classifié

Toxicité pour certains organes cibles

(exposition unique): aucune

Toxicité pour certains organes cibles aucune

(exposition répétée):

Risque d'aspiration: non-classifié.

Symptômes/blessures après

inhalation: ne devrait pas constituer un danger dans des conditions

normales d'utilisation.

Symptômes/blessures après un

contact avec la peau:

ne devrait pas constituer un danger dans des conditions

normales d'utilisation.

Symptômes/blessures après un

contact avec les yeux :

ne devrait pas constituer un danger dans des conditions

normales d'utilisation.

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 8 / 10

Fiche de données de sécurité



Symptômes/blessures après

ingestion :

ne devrait pas constituer un danger dans des conditions

normales d'utilisation.

Symptômes chroniques:

Aucun

Données DL50 et CL50 (ingrédients):

2,4,6-Trinitrotoluène (TNT). Numéro CAS: 118-96-7				
ETA É.U. (oral) 100 mg/kg du poids corporel				
ETA É.U. (cutané)	300 mg/kg du poids corporel			
ETA É.U. (poussières)	0.5 mg/kg du poids corporel			
CIRC	3			

Cyclonite (RDX). Numéro CAS: 121-82-4			
DL50 orale, rat 100 mg/kg du poids corporel			
CL50 inhalation, rat	> 88.8 mg/l/4h		

Octogène (HMX). Numéro CAS: 2691-41-0				
DL50 orale, rat 1,670 mg/kg				
DL50 cutanée, rat	982 mg/kg Espèce: blancs de la Nouvelle-Zélande			

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Non disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Contacter le fabricant ou CHEMTREC.

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Agence	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de danger	Code d'étiquetage	Groupe d'emballage	Polluant maritime	Autre
DOT (É.U.)	UN0042	Renforçateurs, sans détonateur	1.1D	1.1D	II	Non	GIU-112 (ERG-112)
TMD (Canada)	UN0042	Renforçateurs, sans détonateur	1.1D	1.1D	II	Non	
IMDG (Maritime)	UN0042	Renforçateurs, sans détonateur	1.1D	1.1D	II	Non	EmS-No, Incendie: F-B Déversement: S-X
IATA (Aérien)	Contacter	le fabricant.					

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 9 / 10



SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

Réglementation fédérale des États-Unis:

Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (EPCRA), a/k/a Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III

Toxic Substances Control Act (TSCA)

TSCA section 8

SARA section 311/312	Danger d'incendie Danger de relâche soudaine de pression Danger immédiat et aigue à la santé Danger retardé (chronique) à la santé.
TSCA	Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Règlements canadiens:

Liste des substances domestiques (DSL)

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Classification SIMDUT	Note: RNCan règlemente les explosifs. Ils sont exclus de la classification SIMDUT.
DSL	Tous les ingrédients figurent sur la liste canadienne DLS

<u>SECTION 16: AUTRE INFORMATION, INCLUANT DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION</u>

Cette FDS a été préparée en conformité avec les exigences de la norme de divulgation de danger d'OSHA (29 CFR 1900.1200) et du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

FDS: P-7 Date émis initialement: 06/01/2015 Date de la dernière révision: 05/21/2018 Version: 8

Partie responsable de la préparation de ce document:

Austin Powder Company Cleveland, OH 44122 216-464-2400

L'information qui figure aux présentes est basée sur les connaissances actuelles d'Austin Powder Company et se veut d'être une description du produit donnant uniquement les informations requises concernant la santé et la sécurité. Les circonstances particulières d'utilisation, de manutention peuvent impliquer des considérations supplémentaires n'ayant fait l'objet d'aucune mention dans cette fiche de données. L'information ne doit d'ailleurs pas à être extrapolée ou interprété garante d'une quelconque performance spécifique du produit.

FDS: P-7 Version: 10 Date de la révision: 05/21/2018 Page 10 / 10